

3 - ANNEXES

Pages	Désignation
1	Désignation du commissaire enquêteur
2	Arrêté d'ouverture d'enquête
3	Avis d'enquête
4	Publications dans la presse 'Nouvelle République des Pyrénées'
5	Publications dans la presse 'La semaine des Pyrénées'
6	Certificat d'affichage
7	Copie du registre des observations

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

11/10/2019

N° E19000174 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 3

Vu enregistrée le 10/10/2019, la lettre par laquelle le Préfet des Hautes-Pyrénées demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La protection de la source Montjoie au profit de la commune de Labastide ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Richard DAYEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le préfet des Hautes-Pyrénées, au département des Hautes-Pyrénées et à M. Richard DAYEZ.

Fait à Pau, le 11/10/2019

La Présidente,



Valérie QUEMENER



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques et de
l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Procédures Publiques

ARRETE N° : 65-2019 - M - 04 - 01
PEPP

Enquête publique conjointe préalable à la
demande d'autorisation et de protection de la
source Montjoye alimentant la commune de
Labastide :
- déclaration d'utilité publique de la dérivation des
eaux et de l'instauration des périmètres de
protection et des servitudes réglementaires
- parcellaire,

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,

- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
 - Vu le code de la santé publique ;
 - Vu le code de l'environnement ;
 - Vu le code général des collectivités territoriales ;
 - Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
 - Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière ;
 - Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 - Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine, mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du code de la santé publique ;
 - Vu le dossier d'enquête DUP et parcellaire ;
 - Vu le rapport du 2 octobre 2012 de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique ;
 - Vu la délibération en date du 14 mars 2014 du conseil municipal de Labastide ;
 - Vu les avis des services rendus dans le cadre de l'instruction du dossier ;
 - Vu la demande de mise à l'enquête publique de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
 - Vu la décision de M. le Président du Tribunal administratif de Pau en date du 16 octobre 2019 désignant M. Richard DAYEZ en qualité de commissaire enquêteur ;
- Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,

ARRETE

DISPOSITIONS COMMUNES

Article 1^{er} : Objet et durée de l'enquête

Du jeudi 28 novembre au vendredi 13 décembre 2019 inclus, soit durant 16 jours consécutifs, il sera procédé à une enquête publique conjointe de :

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site Internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10

courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

- déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source Montjoye et de l'instauration des périmètres de protection des captages et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Labastide,
- parcellaire.

Au terme de la procédure, le Préfet des Hautes-Pyrénées statuera par arrêté sur l'autorisation de prélèvement et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine et la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection du captage et de servitudes de protection opposables aux tiers.

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Par décision du président du Tribunal administratif de Pau, M. Richard DAYEZ, retraité de la gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête.

Article 3 : Siège de l'enquête

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Labastide (65130).

Article 4 : Information sur le dossier

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé – Cité Reffye - 10 rue Amiral Courbet - CS 11336 – 65013 Tarbes 9 (ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr) (Contact : Mme Margot SZUKALA)

Article 5 : Publicité de l'enquête

Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'ouverture d'enquête sera affiché dans la commune de Labastide, sur les panneaux habituels destinés à l'information du public et porté à sa connaissance par tous autres procédés en usage dans la commune.

Un certificat du maire justifiera de l'accomplissement de cette formalité, qui devra être effectuée avant le 18 novembre 2019.

Cet avis sera par ailleurs publié en caractères apparents par les soins de M. le Préfet des Hautes-Pyrénées, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département des Hautes-Pyrénées.

Le présent arrêté et l'avis d'enquête sont également publiés sur le site des services de l'Etat dans les Hautes-Pyrénées à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.

Dispositions particulières aux enquêtes parcellaires relatives à la détermination des terrains à exproprier et des propriétés privées qui pourront être grevées de servitudes

Article 6 : Information des propriétaires

Notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie sera faite par le pétitionnaire, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, avant le début de l'enquête, aux propriétaires et usufruitiers intéressés figurant sur la liste établie en application de l'article R.131-3 du code de l'expropriation ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire, qui en fera afficher une ; un certificat du maire justifiera de l'accomplissement de cette formalité. La notification sera faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles L.311-1 à 3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ci-après reproduit :

«En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, dans un délai d'un mois, à défaut de quoi, ils seront déchus de tous droits à indemnité».

Article 7 : Obligations des propriétaires

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité telles qu'elles sont énumérées au 1^{er} alinéa des articles 5 et 6 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 modifié, portant réforme de la publicité foncière, ou à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Article 8 : Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête, comportant notamment le dossier de déclaration d'utilité publique, et l'état parcellaire restera déposé pendant toute la durée de la consultation à la mairie de Labastide afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Article 9 : Observations du public

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Labastide ou adresser toute correspondance relative à l'enquête au commissaire enquêteur, à la mairie de Labastide, siège de l'enquête.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public lors des permanences suivantes en mairie :

- les vendredis 29 novembre et 13 décembre 2019 de 10h à 12h.

Article 10 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Ce dernier examinera les observations consignées ou annexées au registre et entendra toutes les personnes qu'il lui paraîtra utile de consulter, ainsi que le maître d'ouvrage s'il le demande.

Il établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de l'opération.

Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, il enverra le dossier d'enquête accompagné du registre d'enquête et de toutes les pièces annexées, ainsi que son rapport et ses conclusions établis en trois exemplaires « papier » et une version dématérialisée à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Si les conclusions sont défavorables à l'adoption du projet, le conseil municipal de la commune de Labastide sera appelé à émettre son avis, dans les trois mois, par délibération motivée, sous peine d'être regardé comme ayant renoncé à l'opération.

Le rapport ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'Etat, pendant un an, à l'adresse précitée : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>.

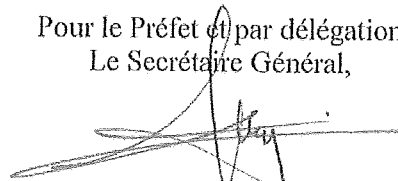
Une copie de ces documents sera déposée à la mairie de Labastide pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 11 : Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès de la préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques – Place Ch. de Gaulle – 65013 Tarbes cedex 9)
- du dossier dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci,
- du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 12 : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, le maire de Labastide ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à Mme la sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre, à Mme la Déléguée départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à M. le Directeur de la Direction départementale des Territoires, et à M. le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le - 4 NOV. 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,



Samuel BOUTU



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Procédures Publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Dérivation des eaux et protection de la source Montjoye
 au profit de la commune de Labastide
 Instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la dérivation des eaux de la source Montjoye et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires du captage au profit de la commune de Labastide, est ouverte du jeudi 28 novembre au vendredi 13 décembre 2019 inclus, sur le territoire de la commune de Labastide.

Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie – Cité Reffye - 10 rue Amiral Courbet - CS 11336 – 65013 Tarbes 9 (ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr).

Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, en mairie de Labastide, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Toute correspondance sera adressée à M. Richard DAYEZ, commissaire enquêteur, à la mairie de Labastide, siège de l'enquête.

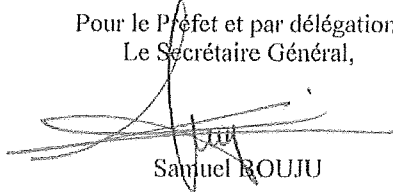
La commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de Labastide les vendredis 29 novembre et 13 décembre 2019 de 10h à 12h.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie et à la Préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Pôle Environnement et Procédures Publiques - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.

En application de l'article R 311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il est précisé que *« les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnité »*.

Tarbes, le **- 4 NOV. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Samuel ROUJU

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Remise en Forme à S. LOU - TABLASSO..... 2 Jours / 4 Nuits Fin Mars / Début
 Avril 2020
 Escalade à SEILS - La Fédération Nivars Gascquoise 2 Jours / 3 Nuits en Avril 2020
 Le VOY du SOU... du 5 au 7 Juin 2020
 AMNÉSIQUE Insolite..... 4 Jours / 3 Nuits en Septembre 2020
 N'hésitez pas à demander le détail de nos programmes
 ou à nous interroger pour tous devis transports ou séjours
 Location avec ou sans chauffeur MINIBUS modulable 9 ou 6 places
 + 1 fauteuil roulant

05 62 09 24 05 - MARGIAC
 gascoigne_tourisme@wanadoo.fr - www.gascoigne-tourisme.com
 05 62 09 24 05 - MARGIAC
 SIRET 3121154595 - TVA 021128203

legales

Journal habillé - 9 exemplaires en complément gratuits. Tarif de présentation réglementaire, 0,05 € par exemplaire.
 MKO : N°CEP 123456789. Prix : 1,20 € HT le millimètre par colonne, de 10 à 6 Hm. Présentation
 double colonne.

Avis rectificatif

RECTIFICATIF

Annonce n° 19-19195:
 Nom et adresse officielle de l'organisme adhérent - COMMUNE DE CAUJERETS, 1, Place Centre-
 Clermont, 63090 CAUJERETS.
 Coordonnées téléphoniques et courriel: 04 77 40 11 11 - caujerets@caujerets.fr
 Objet du marché: Contrat de maintenance et de rénovation des installations de chauffage,
 ventilation et froid.
 Type de procédure: Procédure adaptée.
 Mis en ligne sur le site www.banque.fr, le 14 octobre 2019 sur le site 019.
 Informations rectificatives:
 Dans la rubrique « Date limite de réception des offres »:
 Au lieu de: « 08 novembre 2019 à 12 heures, lire: « 08 novembre 2019 à 14 heures ».

ANNONCES LEGALES
Tél. 05.62.11.37.37
Fax. 05.67.80.64.23

Les voyages de plusieurs jours

FESTIVAL DES LANTERNES ET ALBI 11 ET 12/11
 inscription impérative avant le 08/11/19

Formules groupes (journées ou séjours). Nous consulter

ESPIRITOURISME - 06 85 10 00 32
 TRIE S/BAISE - 10 rue des Carrières - 05 62 35 51 78
 TARBES - 76 rue Lartzy - 05 62 33 35 11
 e-mail: www.voyages-espiritourisme.fr

MARCHES PUBLICS

Autres

Collectivités
 vous dématérialisez vos procédures de commandes publiques
 en vos échanges administratifs et réglementaires.

Entreprises/Particuliers
 vous répondez aux marchés publics
 de manière totalement dématérialisée.

**COMMANDEZ VOTRE CERTIFICAT
 DE SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Vos bénéfices:

- Signature électronique sécurisée - EIDAS
- Unification simple et rapide de votre processus de signature
- Signature électronique sans papier
- Service client en ligne à partir de 13h00

Agence
 e-signature

**Si vous souhaitez pointer
 dans cette rubrique,
 contactez le
 05 33 07 3000**

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Détermination des lieux et protection de la source Montjoye
 au profit de la commune de Labastide.

Interdiction des périmètres de protection et des servitudes réglementaires

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à la
 déclaration d'utilité publique portant sur la détermination des lieux de la source Montjoye et l'interdiction
 des périmètres de protection et des servitudes réglementaires du catchage au profit de la
 commune de Labastide, est ouverte en vertu de l'article 125 du décret n° 2017-1057 du 21 juillet 2017, sur
 le territoire de la commune de Labastide, 65, allée de la décharge, 65100 Labastide, Haute-Pyrénées de
 l'Agence Régionale de Santé Occidentale - Côté Sud-Ouest - CS 0330 - 65095
 Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de
 l'Agence Régionale de Santé Occidentale - Côté Sud-Ouest - CS 0330 - 65095
 Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de
 l'Agence Régionale de Santé Occidentale - Côté Sud-Ouest - CS 0330 - 65095
 Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de
 l'Agence Régionale de Santé Occidentale - Côté Sud-Ouest - CS 0330 - 65095
 Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de
 l'Agence Régionale de Santé Occidentale - Côté Sud-Ouest - CS 0330 - 65095

17-001-9
 17-001-23

Mardi 12 novembre 2019

PETITES ANNONCES

contacts, rencontres, voyance

ACTUELLE, à la fois résistante, ouverte, prévenante, elle recherche une relation qui soit la plus saine des relations amoureuses. Soignée, elle aime la randonnée, les balades à la campagne, en été. Divorcée, 40 ans, elle recherche un homme de profession, 40-50 ans, sérieux, responsable, indépendant, 05 62 11 37 37

ELLE, NOUS VIENT DU CANCERON, Résistante, fière, elle aime la randonnée, les balades à la campagne, en été. Divorcée, 40 ans, elle recherche un homme de profession, 40-50 ans, sérieux, responsable, indépendant, 05 62 11 37 37

MAGNÈSE ET CONNEXE avec le monde d'aujourd'hui une belle femme, élégante, dynamique, elle aime la randonnée, les balades à la campagne, en été. Divorcée, 40 ans, elle recherche un homme de profession, 40-50 ans, sérieux, responsable, indépendant, 05 62 11 37 37

PROFESSEUR BAYIMBA Collège Lycée Massat. Recherche une femme de 30 à 45 ans, sérieuse, indépendante, 05 62 11 37 37

MR MAADOU Voyant - Médium. Recherche une femme de 30 à 45 ans, sérieuse, indépendante, 05 62 11 37 37

Me KHARAB SAÏL VOYANT MEDIUM
Vous aide et résout vos problèmes amoureux, de travail, pour les problèmes que vous rencontrez avec vos proches.
Espace de l'Amour de la Vie et de la Santé
Pratiquant toutes les méthodes occultes.
06 72 48 79 20

KARA VOYANCE
Espace de l'Amour de la Vie et de la Santé
Pratiquant toutes les méthodes occultes.
06 43 38 67 50

MAITRE BOUMBA
Voyant Médium - Marsat Occultiste
Spécialiste dans tous les domaines : Amour, Travail, Santé et Développement personnel.
06 28 68 33 46

Union Rencontres
FEMMES
06 85 77 38 48
05 61 15 79 64

Des femmes te font l'Amour EN DIRECT
ou 0895 500 590
(0,80€/min)

RENCONTRES H/H
à partir de 10€/séance
08 95 02 05 50
(0,80€/min/loc)

RENCONTRES H/H
à partir de 10€/séance
08 95 02 05 50
(0,80€/min/loc)

LA NOUVELLE REPUBLIQUE des Pyrénées

S.A.S. La Nouvelle République des Pyrénées
Société par Actions Simplifiée au capital de 610.400€
Siège social : 54, av. Bertrand-Barère - 65007 Tarbes

Président Directeur Général, Directeur de la publication : Jean-Michel BAYLET
Directeur Général Délégué : Jean-Nicolas BAYLET
Rédacteur en chef : Jean-Louis TOULOUSE

Diffusion moyenne 2016 : 1934 exemplaires - N° 07949 - ISSN 0949-1009
Impression : Groupe La Dépêche du Midi - Avenue Jean-Rollef - 31063 Toulouse
Directeur général adjoint de la presse : Guy-Pierre LAFITE
Directeur de la presse : Frédéric MARIOTTI
Directeur de la presse : Frédéric MARIOTTI
05 62 11 37 37

CONTACTS

VOYANCE

PROFESSEUR BAYIMBA
Collège Lycée Massat. Recherche une femme de 30 à 45 ans, sérieuse, indépendante, 05 62 11 37 37

MR MAADOU
Voyant - Médium. Recherche une femme de 30 à 45 ans, sérieuse, indépendante, 05 62 11 37 37

Me KHARAB SAÏL VOYANT MEDIUM
Vous aide et résout vos problèmes amoureux, de travail, pour les problèmes que vous rencontrez avec vos proches.
Espace de l'Amour de la Vie et de la Santé
Pratiquant toutes les méthodes occultes.
06 72 48 79 20

KARA VOYANCE
Espace de l'Amour de la Vie et de la Santé
Pratiquant toutes les méthodes occultes.
06 43 38 67 50

MAITRE BOUMBA
Voyant Médium - Marsat Occultiste
Spécialiste dans tous les domaines : Amour, Travail, Santé et Développement personnel.
06 28 68 33 46

Union Rencontres
FEMMES
06 85 77 38 48
05 61 15 79 64

Des femmes te font l'Amour EN DIRECT
ou 0895 500 590
(0,80€/min)

RENCONTRES H/H
à partir de 10€/séance
08 95 02 05 50
(0,80€/min/loc)

RENCONTRES H/H
à partir de 10€/séance
08 95 02 05 50
(0,80€/min/loc)

Nouvelle République des Pyrénées
le journal de proximité

05 62 11 37 37

Je suis un particulier. Je passe ma petite annonce dans

LA DEPECHE **Le Petit Bleu** **Le Villefranchois** **laGazette**

Par téléphone : 04.3000.7000
(appel non surtaxé prix d'un appel local)

Règlement par CB
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Résultats de tirage du mardi 29 novembre 2018

EUROMILLIONS

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10
11	12	13	14	15
16	17	18	19	20
21	22	23	24	25
26	27	28	29	30
31	32	33	34	35
36	37	38	39	40
41	42	43	44	45
46	47	48	49	50

LEJEU

VENO

Résultats des tirages du mardi 27 novembre 2018

4 7 11 14 19 20 21 22 23 24
28 29 34 43 49 55 58 59 62 70

JOKER
9 692 592

LEJEU

4 6 7 12 15 25 26 35 37 40
46 47 48 53 54 55 57 58 63 70

JOKER
2 205 073

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES
Définition des zones et protection de la source Montjoie au profit de la commune de Labastide
Restauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires

Le public est informé que par arrêté préfectoral de ce jour une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la déviation des eaux de la source Montjoie et l'indication des périmètres de protection et des servitudes réglementaires du captage au profit de la commune de Labastide est ouverte du jeudi 28 novembre au vendredi 17 décembre 2018 inclus sur le territoire de la commune de Labastide.

Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Cité Ruffin - 10 rue Armand Courbet - CS 13356 - 65043 Tarbes cedex 09 - 05 62 11 37 37

Toute correspondance sera adressée à M. Richard DANIZ, commissaire enquêteur, à la mairie de Labastide, siège de l'enquête.

La commission d'enquête tiendra ses séances en mairie de Labastide les vendredis 29 novembre et 7 décembre 2018 de 10h à 12h.

Ses rapports et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie et à la Préfecture (Bureau de la Coopération des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Pôle Environnement et Procédure Publique - Place Dr. de Gaulle - 65007 Tarbes cedex 09) et par ailleurs sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-1337.html>

En application de l'article 4312 du code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, il est précisé que : les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'exploitant dans un délai d'un mois à compter de celui des avis, en vertu des dispositions de l'article L. 3013, décrets de tous droits et

Tarbes, le 4 novembre 2018
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Samuel SOUJOU

Résultats de tirage du mardi 27 novembre 2018

LOTTO

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

VENO

Résultats des tirages du jeudi 26 novembre 2018

7 8 10 14 21 22 24 26 28 33
34 38 41 43 44 54 57 66 68 69

JOKER
3 307 401

LOTTO

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

JOKER
9 322 953

ANNONCES LEGALES
Tél. 05.62.11.37.37
www.legales-online.fr

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES
Définition des zones et protection de la source Montjoie au profit de la commune de Labastide
Restauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires

Le public est informé que par arrêté préfectoral de ce jour une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la déviation des eaux de la source Montjoie et l'indication des périmètres de protection et des servitudes réglementaires du captage au profit de la commune de Labastide est ouverte du jeudi 28 novembre au vendredi 17 décembre 2018 inclus sur le territoire de la commune de Labastide.

Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Cité Ruffin - 10 rue Armand Courbet - CS 13356 - 65043 Tarbes cedex 09 - 05 62 11 37 37

Toute correspondance sera adressée à M. Richard DANIZ, commissaire enquêteur, à la mairie de Labastide, siège de l'enquête.

La commission d'enquête tiendra ses séances en mairie de Labastide les vendredis 29 novembre et 7 décembre 2018 de 10h à 12h.

Ses rapports et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie et à la Préfecture (Bureau de la Coopération des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Pôle Environnement et Procédure Publique - Place Dr. de Gaulle - 65007 Tarbes cedex 09) et par ailleurs sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-1337.html>

En application de l'article 4312 du code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, il est précisé que : les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'exploitant dans un délai d'un mois à compter de celui des avis, en vertu des dispositions de l'article L. 3013, décrets de tous droits et

Tarbes, le 4 novembre 2018
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Samuel SOUJOU

Annonces légales

36

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 08/11/2019 il a été constitué une société
 Dénomination sociale : ENDY STUDIO SAS
 Siège social : 21 rue du 6 mai 1945, 65200 BAGNERES DE BIGORRE
 Forme : SAS
 Nom commercial : ENDY STUDIO
 Capital : 60 Euros
 Objet social : Commerce, vente en ligne
 Président : Monsieur Remi ASBAGHOUT demeurant : 21 rue du 6 mai 1945, 65200 BAGNERES DE BIGORRE élu pour une durée de 1 an
 Directeur général : Monsieur Louis ARQUE demeurant : 2 impasse les Vignes, 65690 BARBAZAN DEBAT
 Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
 Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
 Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Tarbes

TRANSFERT DE SIÈGE

OPTIMISTE CONCEPT SARL, Cap : 10600€ Siège : Centre d'Affaires Aéroport, 1F FORQUILLET Par ses 2101819, transfère son siège 128 rue La Boétie, PARIS, Modif RCS Paris 534134077

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL LE MARQUETTE
 SARL au capital de 5000 €
 Siège social : 9 quai Saint-Jean
 65100 LOURDES
 RCS TARDES 51048607
 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/07/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/07/2019. Il a été nommé liquidateur M. BÉDOUJ André-Louis demeurant au 19 avenue Mabus 65100 LOURDES et 656 Le siège de liquidation est les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de TARDES.

MANDATAIRE

LIQUIDATION JUDICIAIRE
SIC RAINVILLE
LE FONTENOY
 17 rue Gaston Monant
 Promenade du Préaest
 65000 TARDES
 A vendre fonds de commerce de vente au détail d'articles de fumées, débit de tabac, commissionaire de presse, confiserie, connu sous le nom « LE FONTENOY », sis à TARDES - 17 rue Gaston Monant, Promenade du Préaest
 S'adresser à Maître Jean-Pierre ABBADIE, 1 et 3 rue Dombartre, EP 20116 - 65001 TARDES Cedex.

AVIS DE DEPOT D'ETAT DE CREANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour l'affaire suivante :
LIQUIDATION JUDICIAIRE
NOUVION SAS
 22 Route des Pyrénées
 65200 BERNAC-DEBAT
 La date de la présente publicité fait courir les délais de prescription prévus à l'article L. 625-3 du Code de commerce.
 Fait le 14 novembre 2019
SILVAIN François Liquidateur Mandataire Judiciaire 3 Rue Braubauban BP 346, 65003 TARDES

ADMINISTRATEUR

Sylvain HUSTAIX
 3 rue Thomas Edison - 64000 PAU
 Tél : 09 72 30 20 40
SCI SAINT MATHIEU
 Siège social : La Vallée
 65170 SAINT LARY SOULAN
 Siren : 453 581 456

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par l'ordonnance de M. le Président du Tribunal de commerce de TARDES en date du 07/10/2019, la SE SARL FIB, prise en la personne de Maître Sylvain HUSTAIX, 3 rue Thomas Edison, 64000 Pau, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la SCI SAINT MATHIEU
 Toute correspondance et tous actes et documents concernant la société doivent être adressés et notifiés à la SE SARL FIB, 3 rue Thomas Edison, 64000 PAU
 Pour avis.

ADMINISTRATEUR

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
 Déclaration des eaux et protection de la source Montjoye au profit de la commune de Labastide Installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires
 Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la déclaration des eaux de la source Montjoye et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires du captage au profit de la commune de Labastide, est ouverte du Jeudi 28 novembre au vendredi 13 décembre 2019 inclus, sur le territoire de la commune de Labastide.
 Toute information peut être demandée à la Délégation départementale des Hautes-Pyrénées (Agence Régionale de Santé Occidentale - Côté Est) - 10 rue Amiral Courbet - CS 11136 - 65013 Tarbes 9 (ars-co-005-pysa/bas@ars.aq.fr).
 Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, en mairie de Labastide, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.
 Toute correspondance sera adressée à M. Richard DANEY, commissaire enquêteur, à la mairie de Labastide, siège de l'enquête.
 La commission enquêteur tiendra ses permanences en mairie de Labastide les vendredis 29 novembre et 13 décembre 2019 de 10h à 12h.
 Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie et à la Préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle Environnement et Procédures Publiques - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/quelques-publicites-publiques-ou-en-cours-1337.html>.
 En application de l'article R. 311-2 du code de l'expatriation pour cause d'utilité publique, il est précisé que « les personnes intéressées ainsi que la population, l'associatif, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expéditeur dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnité ».
 Tarbes, le 4 novembre 2019
 Pour le Préfet et par délégation,
 Le Secrétaire Général,
 Samuel BOUÏ

NOTAIRE

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL
 Maître Jean-Marc NAVARRET
 Mandataire de la Société
 A Responsabilité Limitée
 titulaire d'un Office Notarial à LALOUBERE (Hautes-Pyrénées)
 Centre d'Affaires Kennedy
 rue Edwin Aldrin
 Conformément aux dispositions des articles 1397 alinéa 2 du Code Civil et 1300-1 du Code de Procédure Civile il est indiqué que Maître Jean-Marc NAVARRET, notaire à 65310 LALOUBERE Centre Kennedy Rue E. Aldrin, a reçu le 7 novembre 2019 un acte concernant les personnes ci-après, portant changement de régime matrimonial dans le vœu ci-après.
 Epoux concernés/Régime matrimonial en cours : M. BÉDOTA René, né à BAZILLAC (65140) le 30 août 1950 retraité et Mme BABOT Jocelyne Marjorie, née à TARDES (65000) le 24 septembre 1952 retraitée son épouse demeurant à 65140 BAZILLAC 2 place de la Mairie mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître André NAVARRET notaire à LALOUBERE le 3 juillet 1981 préalable à leur union célébrée à la mairie de BAZILLAC le 11 juillet 1981.
 Régime matrimonial adopté : communauté universelle de tous biens présents et à venir avec apport à celle-ci des biens propres à chacun des époux et attribution de l'édile communautaire au survivant des époux.
 Fonction de domicile : les époux ont à ce changement de régime matrimonial adressé aux personnes ci-après, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un exploit d'huissier de justice, au notaire susnommé.
 Pour avis et mention
 Le notaire susnommé

TRIBUNAL

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARDES
 Par jugement du 04/11/2019 le Tribunal de commerce de Tarbes a prononcé la liquidation judiciaire de LA SARL LA ROUNIQUE RCS 451 265 060 Du royaume, bar 30, place de Venchan 65000 TARDES. Et désigne M.E J.P. ABBADIE 1-3, Rue Dombartre 65000 TARDES en qualité de liquidateur. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARDES

Par jugement du 04/11/2019 le Tribunal de commerce de Tarbes a prononcé la liquidation judiciaire de LA S.E.L.L.A.R.I. DU DOCTEUR VÉTÉRIINAIRE ANDRÉO RCS 479 564 564 Vétérinaire 3, rue Lantac 65000 TARDES. Et désigne M.E J.P. ABBADIE 1-3, Rue Dombartre 65000 TARDES en qualité de liquidateur. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARDES

Par jugement du 04/11/2019 le Tribunal de commerce de Tarbes a prononcé la liquidation judiciaire de LA SOCIETE EPI NOM COLLECTIF MARVILLE RCS 447 689 668 Vente au détail d'articles de fumées 17, rue Gaston Monant-Promenade du Préaest 65000 TARDES. Et désigne liquidateur M.E J.P. ABBADIE 1-3, Rue Dombartre 65000 TARDES.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARDES

Par jugement du 04/11/2019 le Tribunal de commerce de Tarbes a prononcé la liquidation judiciaire de LA SAS MANCE CREOLE 974 RCS 839 208 238 Restauration 8, chemin de France 65100 LOURDES. Et désigne liquidateur LA SELARI BRP, prise en la personne de M.E LECRAND François 3, rue Braubauban 65000 TARDES.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARDES

Par jugement du 04/11/2019 le Tribunal de commerce de Tarbes a prononcé la liquidation judiciaire de LA SARL SOORIA RCS 438 982 779 Hôtel restaurant, 57, rue du Bourg 65100 LOURDES. Et désigne liquidateur M.E J.P. ABBADIE 1-3, Rue Dombartre 65000 TARDES.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARDES

Par jugement du 04/11/2019 le Tribunal de commerce de Tarbes a arrêté le plan de redressement de LA SARL VIGNAU-LALETTE RCS 482 050 044 travaux de charpente, serrurerie, plomberie 11, rue Jules Souh 65000 TARDES. Fina le durée du plan à six ans, et désigne : M.E J.P. ABBADIE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARDES

Par jugement du 04/11/2019 le Tribunal de commerce de Tarbes a arrêté le plan de redressement de Mme DUMESTRE François RCS 523 448 016 Cade à vide, vente de produits régionaux, - 25, place Centrale 65140 BARASTENS-DE-BIGORRE. Fina le durée du plan à six ans, et désigne : M.E J.P. ABBADIE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARDES

Par jugement du 04/11/2019 le Tribunal de commerce de Tarbes a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de LA SAS FENG IB HOLDING RCS 814 773 651 La gestion d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés 21 route de Senac-Tin 65140 BARASTENS-DE-BIGORRE. Et désigne Mandataire judiciaire : LA SELARI EPIP, prise en la personne de M.E LECRAND François - 3, Rue Braubauban - 65000 TARDES. Administrateur : SELARI FIB, prise en la personne de M.E MUSTAX Sylvain - 3, rue Thomas Edison - 64000 PAU. Avec mission d'assistance pour la gestion de l'entreprise. Les créanciers

sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au mandataire judiciaire sus-désigné.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARDES

Par jugement du 04/11/2019 le Tribunal de commerce de Tarbes a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de LA SARL BIENET RCS 304 915 432 Fabrication de produits alimentaires 2, 1 route de Senac-Tin 65140 BARASTENS-DE-BIGORRE. Et désigne Mandataire judiciaire : LA SELARI EPIP, prise en la personne de M.E LECRAND François - 3, Rue Braubauban - 65000 TARDES. Administrateur : SELARI FIB, prise en la personne de M.E MUSTAX Sylvain - 3, rue Thomas Edison - 64000 PAU. Avec mission d'assistance pour la gestion de l'entreprise. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au mandataire judiciaire sus-désigné.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARDES

Par jugement du 04/11/2019 le Tribunal de commerce de Tarbes a arrêté le plan de redressement de M.E J.P. ABBADIE François RCS 523 448 016 Cade à vide, vente de produits régionaux, - 25, place Centrale 65140 BARASTENS-DE-BIGORRE. Fina le durée du plan à six ans, et désigne : M.E J.P. ABBADIE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARDES

Par jugement du 04/11/2019 le Tribunal de commerce de Tarbes a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de LA SAS FENG IB HOLDING RCS 814 773 651 La gestion d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés 21 route de Senac-Tin 65140 BARASTENS-DE-BIGORRE. Et désigne Mandataire judiciaire : LA SELARI EPIP, prise en la personne de M.E LECRAND François - 3, Rue Braubauban - 65000 TARDES. Administrateur : SELARI FIB, prise en la personne de M.E MUSTAX Sylvain - 3, rue Thomas Edison - 64000 PAU. Avec mission d'assistance pour la gestion de l'entreprise. Les créanciers

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulegales.fr, vous créez vos fichiers d'entreprises exactement selon vos besoins.

Actulegales.fr

La Semaine

Habilitation par arrêté préfectoral

Vos annonces judiciaires & légales

- pour l'ensemble des Hautes-Pyrénées,
- transmission dans tous les autres départements.

Contactez Marie-Christine ou Armelle

Tél. : 05 62 44 44 62
 Fax : 05 62 44 44 61
 Mail : aj@lasemaine-des-pyrenees.fr

Annonces légales

CONSTITUTION

SOCIÉTÉ D'AVOCATS
27 Cours Europe de Fayolle
33000 BORDEAUX
TEL. 05 56 61 93 77

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BAGNERES DE BIGORRE du 17/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes...

Appellation sociale: SCI ZANDOCHA
Forme sociale: Société Civile
Siège social: à rue Paul Mathieu, 65200 BAGNERES DE BIGORRE
Objet social: Acquisition d'un immeuble...

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 novembre 2019 d'une société présentant les caractéristiques suivantes...

Forme juridique: société civile immobilière
Appellation sociale: SCI BRIL
Siège social: 42, route du lac 65710 CAMPAN

Appellation sociale: SCI DU TANTURAS
16 rue du Tanturas 65400 AZAC-OST
Cap: 1000€

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CAZALUX-FRECHET du 7 novembre 2019, il a été constitué une société...

Forme: SAS
Appellation: PÉRENOUSE DU LOURON
Siège: Résidence Pérenouse, Camons Village, 65240 CAZALUX-FRECHET

CAPITAL

VALAURIE
Société civile immobilière
Capital 11 000 €
Siège 65210 AUREAU
Chrém de BANAMONTE
SIREN 850 678 036

Avis d'augmentation de capital social
Sauf avis de la Préfecture...

Augmentation de capital social par apport en nature par Monsieur Jean Pierre BENOIST...
Capital social: 26 600,00 EUR

Capital social: 26 600,00 EUR
Nouvelle mention
Capital social: 21 600,00 EUR

NEXT AERO CONCEPT

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Porté à 10 000 euros
Siège social: 2 Impasse de la Carabotierie 65000 TARBES

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 25/10/2019 et du présent du 31/11/2019...

Capital social: 1000 euros (apports en numéraire)
Durée: 99 ans

DENOMINATION

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
10 Avenue de la Résistance 65000 PAU

Capital social: 20 000 euros
Siège social: 24 Rue Coqet Jean, TARBES
Formulaires: 65000 TARBES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 novembre 2019...

TRANSFERT DE SIÈGE

Cabinet SUSSA
Avis
65000 PAU
Siège social: 42 rue de la République

Par décision de l'Assemblée Générale d'attribuer en date du 09/11/2019...

SARI, SACHA ET VARY

Au capital de 7 500 €
Andon Siège social
12, rue de l'Asfaré - 65330 GALAN

Sar décision de l'Assemblée unique du 1er octobre 2019, le siège social a été transféré...

Cabinet SUSSA

Avis
65000 PAU
Siège social: 42 rue de la République

SARL KAÏROS MANAGEMENT

Au capital de 500 €
3, Rue Emile Garel 65000 PAU

Par décision du 15/11/2019, à effet du même jour, le Gérant, Mme BLEU Evelyne...

Cabinet SUSSA

Avis
65000 PAU
Siège social: 42 rue de la République

SARL KAÏROS

Au capital de 200 000 €
74 Boulevard des Lorrains 65000 PAU

Par décision du 15/11/2019, à effet du même jour, le Gérant, Mme BLEU Evelyne...

SCI CHUSSA

Au capital de 500 Euros
80 rue des Chevais des Collets 31700 CASTELNAU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/11/2019...

FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/11/2019...

PRESIDENT

REDJOU HOTEL COMFORT
54501 au capital de 200000 Euros

Par décision de l'Assemblée Générale d'attribuer en date du 09/11/2019...

SCS BROTONS

Au capital de 10 000 €
74 Boulevard des Lorrains 65000 PAU

Par décision de l'Assemblée Générale d'attribuer en date du 09/11/2019...

OBJET

L'AG de la SOCIÉTÉ HANOHY 0228 503 450 RCS TARBES au capital de 2000 € ayant son siège social à TARBES (65) 27, rue François Béraud...

TRANSFORMATION

ETS. CHAT
Société à responsabilité limitée
transférée en société
par actions simplifiée

AVIS DE TRANSFORMATION

Par délibération en date du 12 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de Commerce...

Cabinet SUSSA

Avis
65000 PAU
Siège social: 42 rue de la République

SARL KAÏROS

Au capital de 200 000 €
74 Boulevard des Lorrains 65000 PAU

Par décision du 15/11/2019, à effet du même jour, le Gérant, Mme BLEU Evelyne...

SCI CHUSSA

Au capital de 500 Euros
80 rue des Chevais des Collets 31700 CASTELNAU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/11/2019...

FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/11/2019...

PRESIDENT

REDJOU HOTEL COMFORT
54501 au capital de 200000 Euros

Par décision de l'Assemblée Générale d'attribuer en date du 09/11/2019...

SCS BROTONS

Au capital de 10 000 €
74 Boulevard des Lorrains 65000 PAU

Par décision de l'Assemblée Générale d'attribuer en date du 09/11/2019...

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LE HIB D'ANGE
Société Civile
Au capital de 10000 Euros

Par décision de l'AG en date du 21/11/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société...

MANDATAIRE

LIQUIDATION JUDICIAIRE
SARL LA ROUMÈQUE
30 place de Verdun
65000 TARBES

Avendu fonds de commerce de bar-débarcadero connu sous le nom « LA ROUMÈQUE »...

ADMINISTRATIF

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Division des eaux et protection de la source Montjoye au profit de la commune de Labastide...
Toute information peut être demandée à la délégation intercommunale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitane...

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Division des eaux et protection de la source Montjoye au profit de la commune de Labastide...

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Division des eaux et protection de la source Montjoye au profit de la commune de Labastide...

SCS BROTONS

Au capital de 10 000 €
74 Boulevard des Lorrains 65000 PAU

Par décision de l'Assemblée Générale d'attribuer en date du 09/11/2019...

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque...

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Division des eaux et protection de la source Montjoye au profit de la commune de Labastide...

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Division des eaux et protection de la source Montjoye au profit de la commune de Labastide...

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Division des eaux et protection de la source Montjoye au profit de la commune de Labastide...

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Division des eaux et protection de la source Montjoye au profit de la commune de Labastide...

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Division des eaux et protection de la source Montjoye au profit de la commune de Labastide...

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Division des eaux et protection de la source Montjoye au profit de la commune de Labastide...

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Division des eaux et protection de la source Montjoye au profit de la commune de Labastide...

0

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE DE LABASTIDE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

ENQUETE PUBLIQUE

**Dérivation des eaux de la source Montjoye
Instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires
Commune de Labastide**

Je soussigné, **DUTAU JEAN P. MAIRE**
maire de la commune de Labastide, certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du **04/11/2019** concernant l’utilité publique du prélèvement des eaux de la source de Montjoye et l’instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires du captage a été affiché en mairie aux lieux habituels d’information du public, du **22/11/2019** au **20/12/2019**

Fait à **LABASTIDE**, le **13/12/2019**

Le maire,



PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

REGISTRE D'ENQUÊTE

Objet: Protection de la source Montjoye

- Commune de Labastide
- déclaration d'utilité publique portant sur la dérivation des eaux
- Instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune
- parcelaire



ENQUETE RELATIVE à

- déclaration d'utilité publique portant sur la dérivation des eaux de la source Nonjougé
- Installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires du captage
- parcelaire

A Labastide, le 28.11.2019

Première journée :

Le 23 novembre 2019 de 10 heures 00 à 12 heures 00

1° Observations de M.

Enquêteur par consultation du dossier, s'agissant de monsieur D'ASQUE Alain, époux de madame Evelyn D'ASQUE propriétaire des parcelles 523, 524 et 521, ainsi que de monsieur FROVAV Jean-Pierre pour les parcelles 527 et 529.
Aucune observation ou contre-proposition n'est soumise en ce qui concerne cette première permanence.



- 2^{ème} journée -

Le vendredi 13 décembre 2019 de 14h00 à

Lahastide le 13/12/2019 11^h00

Je soussigné Jean Pierre BROUAV usifruitier
des parcelles 507 et 509 section C de
la commune de Lahastide porte à
votre connaissance les observations concernant
l'enquête d'utilité publique relative
au captage de la source dite de la
"Fontjoye". Les observations sont consignées
dans le document joint pages de 1 à 40.
Accompagne d'une pièce jointe pages
de 1 à 4 et 1 à 13.

Restant à votre disposition pour
des renseignements complémentaires ou
des précisions sur mes observations.

Fabrice Brouav nu propriétaire est
associé à ces observations.

Jean Pierre BROUAV

Visite de madame BASQUE Evelyne, propriétaire des
parcelles n° 523, 524, 525. Plus de connaissance des lieux. Aucune
observation mentionnée sur le registre. A bras indiqués ce balancement
qu'elle est par le projet.



Le vendredi 13 décembre 1979 à 12 heures 102 minutes

Le délai d'expiration étant expiré,
je soussigné DAYEZ Richard, commissaire enquêteur déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public du jeudi 28 novembre au vendredi 13 décembre 1979
de _____ heures _____ à _____ heures _____
et de _____ heures _____ à _____ heures _____
(sauf les samedis, dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par 01 personnes (pages n° 02 à 02).

En outre, j'ai reçu 01 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du 12/12/79 de M Jean-Pierre GOUAU

2° Lettre en date du _____ de M _____

3° Lettre en date du _____ de M _____

Le commissaire enquêteur.



Le présent registre ainsi que les deux (02) pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le Lundi 13 Janvier 1920
à Monsieur le Préfet du Département des Hautes Pyrénées à Tarbes

(Voir mention de clôture en page 12)

Le commissaire enquêteur
SAUREZ Richard

**PROCES-VERBAL
et CONCLUSIONS du COMMISSAIRE ENQUETEUR**

